

04

RAPPORT

OBJET : PARC DE LA SEILLE – CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE LANCLEMENT DES MARCHES DE TRAVAUX.

Par délibération en date du 2 juillet 2009, il a été décidé la construction d'une passerelle pour franchir la Seille dans le prolongement du parvis du palais omnisports «Les Arènes» de façon à permettre les déplacements doux entre la gare SNCF et les quartiers situés au-delà de la rivière.

Une procédure adaptée pour le choix d'un maître d'œuvre a été lancée et a permis de retenir le projet remis par le Cabinet d'Architecture BRIGIT DE KOSMI de Paris, auquel sont associés l'Agence Claire ALLIOD Paysagiste de Nancy et le Bureau d'études techniques TERREL de Boulogne Billancourt.

Cette équipe de maîtrise d'œuvre est chargée de la mise au point du projet et du suivi des travaux de réalisation.

Le projet retenu propose un ouvrage visuellement très léger, présentant des profilés tressés en acier en référence à une maille d'osier, faisant le lien entre deux échelles urbaines, d'une part « la ville haute » avec ses grands objets (Centre Pompidou-Metz, Arènes) et la colline de Queuleu.

Le coût prévisionnel de cette construction est estimé à 1.040.000 euros TTC (études comprises) inscrits au programme d'investissement.

Il convient, dès lors, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation pour les marchés de travaux nécessaires à sa réalisation.

D'où la motion suivante :

MOTION

OBJET : PARC DE LA SEILLE – CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE LANCLEMENT DES MARCHES DE TRAVAUX.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la loi n°95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2009, point 16, portant sur le lancement des études pour la construction d'une passerelle au Parc de la Seille,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée et ses décrets d'application relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

VU le choix du représentant du pouvoir adjudicateur quant à l'équipe appelée à assurer la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une passerelle sur la Seille,

VU le budget réservé à ce projet et établi à 1.040.000 € TTC,

CONSIDÉRANT l'intérêt que représente la desserte du Parc urbain de la Seille par une passerelle à construire au-dessus de la rivière, à proximité du palais omnisports «Les Arènes» à l'usage exclusif des piétons et cyclistes ;

CONSIDERANT que la qualité architecturale et la démarche environnementale du projet retenu permettent sa bonne intégration dans le site ;

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, sur la base du projet de maîtrise d'œuvre présenté par l'équipe dont le Cabinet d'Architecture Brigit De KOSMI est mandataire, à préparer, engager et prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, concernant les procédures de marchés publics menées par voie d'appel d'offres en vue de la réalisation des travaux ;

De CONFIER à la Commission des Appels d'Offres, seule compétente, le soin d'assurer l'ouverture des plis et de procéder à la désignation du ou des attributaires ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, notamment les marchés à conclure, ainsi que les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à exécuter en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;

D'IMPUTER ces dépenses sur les divers chapitres et articles correspondants aux budgets des exercices concernés.

DE SOLLICITER les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée :

Marielle OLESINSKI

Projet passerelle de la Seille présenté par le cabinet d'Architecture BRIGIT DE KOSMI

